



## Convention d'application de la Charte du Parc national de la Vanoise pour la période de 2016 à 2020 Commune des Belleville N° 41 – 2016

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L. et R.331 et suivants,

VU le décret n° 2009-447 en date du 21 avril 2009 créant le Parc national de la Vanoise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L.4221-1, L. 1115-1, L. 1115-7 et L.1522-1,

VU le décret n° 2015-473 en date du 27 avril 2015 approuvant la charte du Parc national de la Vanoise,

VU l'Arrêté préfectoral n°15-561 de M. le Préfet de la région Rhône Alpes en date du 6 octobre 2015 constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national de la Vanoise,

VU la délibération n°2016-7 du conseil d'administration en date du 31 mars 2016 validant le projet de convention et autorisant le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise à signer la présente convention,

VU la délibération n°2015/143 du conseil municipal de Saint Martin de Belleville autorisant le maire à signer la présente convention,

### Les Parties

L'établissement public à caractère administratif gestionnaire du Parc national de la Vanoise, représenté par son directeur par intérim, M. Philippe LHEUREUX, sis 135 rue du Docteur Julliard, 73000 CHAMBERY CEDEX, désigné ci-après sous le vocable « établissement public »,

Et

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise, représenté par son président, M. Laurent TRESALLET, désigné ci-après sous le vocable « conseil d'administration »

Et

La commune Les Belleville, représentée par son maire, M. André PLAISANCE, sise Hôtel de Ville, Saint-Martin-de-Belleville, 73440 Les Belleville, désignée ci-après sous le vocable « commune »,

**Ont convenu et arrêté ce qui suit :**



**Parc national de la Vanoise**

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax : +33 (0)4 79 96 37 18

[www.vanoise-parcnational.fr](http://www.vanoise-parcnational.fr) • [info@vanoise-parcnational.fr](mailto:info@vanoise-parcnational.fr)

## **Préambule**

La Charte du Parc national de la Vanoise est un projet collectif de territoire qui a vocation à être mis en œuvre par l'ensemble des acteurs le composant.

La réussite de sa mise en œuvre repose sur l'implication et la mobilisation de tous les acteurs du territoire.

La convention d'application est l'outil qui recense les actions faisant l'objet de partenariat pour décliner territorialement et de manière opérationnelle la charte.

## **Article 1 : Objet**

La présente convention d'application de la charte du Parc national de la Vanoise a pour objet de définir les termes du partenariat entre le Parc national de la Vanoise et la commune des Belleville pour la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées par les signataires.

- Les actions prioritaires identifiées par les deux partenaires sont :
- Création et promotion d'itinéraires touristiques via le portail Rando.Vanoise.com 1
- Marque « Esprit Parc national »
- Patrimoines naturels
- Accompagnement des agriculteurs
- Maison de l'Abeille et du Parc
- Observatoire environnemental des domaines skiabiles
- Valorisation du patrimoine culturel
- Sensibilisation des scolaires
- Favoriser la découverte par des publics en situation de handicap
- Animations estivales et hivernales
- Promotion du territoire et communication

Les actions sont détaillées dans l'annexe à la convention. Les deux parties s'engagent à contribuer assidûment aux différents projets dans la limite de leurs moyens techniques, humains et financiers.

Par ailleurs, la charte prévoit l'application locale de la réglementation de la circulation des véhicules à moteur prévue par le code de l'environnement par des arrêtés municipaux visant à orienter la pratique de ces loisirs vers les secteurs et les périodes de moindre sensibilité et prévenir les conflits d'usage avec les alpagistes et les randonneurs (sont notamment concernés les espaces à vocation de montagne sauvage et les espaces où la vocation agropastorale est associée à une vocation de montagne sauvage identifiés dans la carte des espaces selon leur vocation de la charte). Le contenu des arrêtés municipaux relève de la compétence de la commune qui peut associer l'établissement public à leur élaboration.

En outre, la commune s'engage à faire respecter l'interdiction de la publicité en agglomération dans les aires d'adhésion des parcs nationaux et améliorer l'esthétique des centres urbains en mettant en place un règlement local de publicité, permettant seul de déroger à cette interdiction.

Les documents d'urbanisme d'une commune adhérente doivent être compatibles avec la charte du Parc national de la Vanoise pour la partie de son territoire situé dans l'aire d'adhésion (art. L111-1-1 du code de l'urbanisme). Le SCOT de Tarentaise en cours d'élaboration devra donc être compatible avec la charte pour le territoire de Saint Martin de Belleville, Peisey-Nancroix et tout le cœur du Parc.

## **Article 2 : Territoire concerné et champ d'action**

La présente convention s'applique sur le territoire de la commune et dans la limite et le respect des compétences respectives de chacune des parties.

Suite à la fusion des communes de Saint Martin de Belleville et Villarlurin, la convention est applicable sur l'ensemble de la commune de Belleville pour tous les projets définis à cette échelle, mais n'est applicable sur le territoire de l'ancienne commune de Saint Martin de Belleville pour tous les projets dont l'application concerne un lieu précis sauf pour ce qui relève de la sensibilisation des scolaires.

## **Article 3 : Date d'effet et durée de validité**

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Son terme est fixé au 31 décembre 2020.



#### **Article 4 : Gouvernance et communication**

La commune désigne, M. le Maire et son 3<sup>e</sup> Adjoint comme correspondants de l'établissement public. Ils assurent un relais des actions entreprises et des informations auprès de la population. Ils associent la technicienne développement durable à l'ensemble du suivi.

L'établissement public est représenté par le responsable du pôle Développement Durable. Il est le correspondant de la commune et s'assure de la coordination des actions de l'établissement public sur le territoire.

Les deux correspondants sont responsables de l'animation et du suivi de la convention. Ils veillent à l'échange régulier d'informations sur les différents projets. A cet effet, les parties s'engagent à mettre en place une à deux réunions du comité de pilotage par an de suivi des actions inscrites dans la convention d'application de la charte et de programmation financière de chacune des actions engagées dans l'année. Lors de la dernière année de la convention, une des réunions sera dédiée au bilan de celle-ci et à l'engagement de la convention d'application suivante.

L'établissement public suivra les actions de mise en œuvre de la charte dans le logiciel dédié et commun à tous les parcs nationaux nommé EVA, initialement conçu pour le suivi des chartes des parcs naturels régionaux.

Les parties partageront le crédit moral des actions menées conjointement. Il sera systématiquement fait mention des partenariats pour les actions communes et les logotypes des parties devront figurer sur chaque produit identifiable résultant de ce partenariat. Chaque partenaire veillera au respect de ces principes dans sa politique de communication et de publication.

Sans préjudice des obligations juridiques applicables à chacun des signataires, ces derniers s'engagent à considérer comme confidentielles et à n'utiliser que pour l'objet de la présente convention, toutes les informations qui leur seront communiquées ou dont ils pourraient avoir connaissance lors de l'exécution de la dite convention.

La présente convention pourra être accessible sur le site internet de la commune à l'adresse <http://www.lesbelleville.fr/> et sur celui du Parc national de la Vanoise disponible à l'adresse [www.vanoise-parcnational.fr](http://www.vanoise-parcnational.fr).

#### **Article 5 : Modification de la présente convention**

Toute modification apportée à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

#### **Article 6 : Résiliation et résolution des litiges**

Cette convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec AR. Autant que faire se peut, les parties s'entendront à l'amiable si besoin en sollicitant l'arbitrage d'une personnalité extérieure pour résoudre leur différend dans l'exécution de la présente convention et si nécessaire la clôturer.

En cas de litige persistant, l'instance compétente est le tribunal administratif de Grenoble.

La résiliation est sans effet sur l'adhésion.

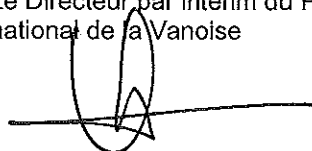
#### **Article 7 : Divers**

La présente convention comprend sept (7) articles et une (1) annexe.

Elle est établie en trois (3) exemplaires originaux, destinés à chacune des parties.

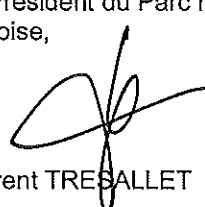
Fait à Les Belleville, le 30 avril 2016

Le Directeur par intérim du Parc national de la Vanoise



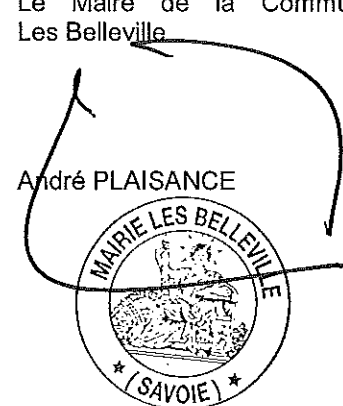
Philippe LHEUREUX

Le Président du Parc national de la Vanoise,



Laurent TRESALLET

Le Maire de la Commune Les Belleville



André PLAISANCE



Parc national de la Vanoise



# Annexe à la convention d'application de la Charte du Parc national de la Vanoise pour la période de 2016 à 2020 sur la commune des Belleville

## Projet 1: Création et promotion d'itinéraires touristiques via le portail Rando.Vanoise.com

### Descriptif

Développement d'itinéraires en aire d'adhésion sur l'application Rando Vanoise dans l'objectif de diversifier l'offre touristique (base sur le logiciel libre Geotrek)

Création d'un livret d'information et de communication sur la base des itinéraires et structures touristiques issus de Rando Vanoise à destination des touristes

### Contexte, motivations

*Rando Vanoise*, c'est l'application développée en 2015 par le parc pour promouvoir les patrimoines de Vanoise via des itinéraires enrichis de commentaires géo-référencés, tout au long du parcours, sur des points majeurs de découverte des patrimoines naturel, culturel et paysager du Parc. Les 40 itinéraires portent principalement sur le cœur du parc, ils ont vocation à être accompagnés d'itinéraire sur l'aire d'adhésion. En 2016, l'application mobile sera disponible.

L'application devrait intégrer courant 2016 des informations sur des services touristiques : offices de tourisme, centres de loisirs, musées, produits marqués *Esprit Parc national*, animations spécifiques... (en lien avec la base de données touristiques SITRA). Elle permet également d'extraire sous format PDF des livrets d'information qui peuvent devenir des produits touristiques.

### Objectifs

Tester en 2016 l'intégration de 1 à 3 itinéraires choisis par la commune et co-rédigés entre le PNV et la commune dans la plateforme. Voir ensuite pour l'intégration d'autres itinéraires. Se baser sur des itinéraires existants pour lesquels une signalétique est en place.

### Effets supposés/ Résultats attendus

Saisie d'1 à 3 itinéraires en 2016.  
Saisir jusqu'à 10 itinéraires d'ici 2020 si bénéfiques et retours satisfaisants pour les deux parties

### Rattachement de l'opération à la charte

**3.1.2 – Diversifier l'offre autour des pratiques de randonnée**

**3.1.2.c** - Concevoir et mettre à disposition des outils de découverte individuelle à caractère ludique et interactif

### Éléments de coût

10 journées agents par an à charge du parc pour le développement d'itinéraires sur l'aire d'adhésion à raison de 3 par an pendant 3 ans.

Hébergement et développement de l'application à charge du parc

Conception d'un livret à destination des touristes sur la base du contenu de Géotrek par le parc. Impression des livrets à charge partagée entre le parc et la commune (1 500 € environ) en vue d'être vendu (prix cible : 1,5 €) dans les OT et point information Vanoise.

### Rôle de la commune

Relais de l'information notamment auprès de l'office de tourisme, vente des produits associés  
Proposition de contenu de valorisation des patrimoines en aire d'adhésion.

### Rôle du Parc national

Valoriser et promouvoir les sentiers existants  
Participation à la promotion de l'offre  
Maîtrise d'ouvrage

### Réfèrent communal :

Sandra Favre  
+ Klébert, Gérard, Philippe,  
+ ST : Céline Giunta Cuvet  
Frédéric Varraz

### Réfèrent PNV :

Franck Dorne (secteur Pralognan) et Maëlle Lepoutre

### Autre document de planification

### Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)

OT VT (Stéphanie), OT LM (Christel, Agnès, Suzanne), Bureau des guides (Gaby), Setam, Sevabel

### Date de démarrage Indicateurs

Mars 2016  
Nombre de visites du site Rando Vanoise  
Nombre de partage des itinéraires de la commune des Belleville

### Date de fin prévue

Décembre 2020

**Descriptif**

Mise en place d'un réseau d'acteurs respectant les valeurs portées par l'image d'un parc national : formation, animations, montage de produits collaboratifs au sein du Parc national de la Vanoise et avec les autres parcs notamment alpins

**Contexte, motivations**

Souhait de valoriser les actions écoresponsables et structurer une offre éco-touristique.

**Objectifs**

Prendre contact avec un représentant de chaque type de produit pour détailler les principes et objectifs  
Faire un appel à candidature  
Animer les réseaux des acteurs marqués  
Concevoir des produits touristiques nouveaux  
Vidéo de promotion des acteurs marqués du territoire

**Effets supposés/ Résultats attendus**

Promotion du territoire  
Formation des acteurs marqués  
Diversification de l'offre touristique

**Rattachement de l'opération à la charte**

**3.10.2 – Développer l'usage de la marque Parc national de la Vanoise et faire bénéficier les initiatives exemplaires d'un référencement Parc national de la Vanoise**

**3.10.2.a** - Mise en place et animation d'un référencement, notamment pour les cibles suivantes :  
- établissements faisant la promotion des produits du territoire, structures d'hébergement gérées de façon écoexemplaire,  
- accompagnateurs en montagne ou guides de haute montagne impliqués sur l'éducation à l'environnement et au développement durable de tous les publics

**Éléments de coût**

La marque Esprit parc national fait l'objet d'un projet européen sur la période 2016-2018 qui permettra de lever des fonds pour la promotion, la formation et l'animation du réseau au niveau des Alpes. Apport financier indirect estimé : 30 000 € sur 3 ans.

**Rôle de la commune**

Relais d'appel à candidature et information auprès des acteurs potentiellement concernés  
Mise à disposition de salle pour les formations  
Relais des outils de promotion dans la station

**Rôle du Parc national**

Constitution et animation du réseau  
Pilotage du projet européen en lien avec les 2 autres parcs nationaux alpins  
Organisation des formations  
Mise à disposition d'outil de promotion

**Référent communal :**

Sorties accompagnées:  
Gaby Jay  
Miel: Klébert Silvestre  
Hébergement: Laurence Rivail

**Référent PNV :**

Jean-Luc Gosselin

**Autre document de planification**

Néant

**Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)**

Sorties : accompagnateurs, demain vivre aux Belleville  
Miel : CETA, Rucher des Allobroges, apiculteurs  
Hébergement : Sem Rénov, centrales de réservation, union des hébergeurs PNEcrins et PN Mercantour  
OT : pour relayer l'information

**Date de démarrage**

2016

**Date de fin prévue**

2020

**Indicateurs**

Nombre de produits agroalimentaires bénéficiant de la marque Esprit parc national  
Nombre d'hébergements bénéficiant de la marque Esprit parc national  
Nombre de prestations touristiques bénéficiant de la marque Esprit parc national  
Nombre de nuitées dans le parc, en hiver et en été  
Nombre d'accompagnateurs en montagne proposant des sorties bénéficiant de la marque Esprit parc national

**Descriptif**

Mise en œuvre d'actions pour la protection des patrimoines naturels de la commune : zones humides, chardons bleus, etc. Ce projet n'inclut pas les actions en lien avec l'abeille noire qui fait l'objet d'un projet à part.

**Contexte, motivations**

La commune participe déjà à plusieurs opérations en faveur de la préservation et de la restauration d'espèces ou de milieux. D'autres partenaires sont impliqués dans ces opérations : CEN73, IRSTEA, APTV, ONF, etc. Le PNV n'a pas vocation à se substituer à ces partenaires, il prolonge ces engagements auprès de la commune et les renforce lorsque cela est souhaité.

**Objectifs**

Plan d'actions Zones Humides : poursuite de l'existant avec les partenaires déjà identifiés, mise en place des actions complémentaires selon les opportunités

Chardons bleus : bilan à prévoir pour la 5<sup>e</sup> année du programme (2017) ; comparaison avec actions menées sur Pralognan lors d'une visite en 2016 ou 2017 ; informations et sensibilisation sur l'espèce

Sentier botanique de découverte sur Villarenger : projet à réaliser en partenariat avec l'ONF

**Effets supposés/ Résultats attendus**

Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines

Sensibiliser la population aux enjeux de préservation de ces espèces

**Rattachement de l'opération à la charte**

**3.1.2 – Diversifier l'offre autour des pratiques de randonnée**

**3.5.4 – Maintenir ou restaurer la qualité écologique d'habitats naturels sensibles et préserver la quiétude des espèces animales de fort intérêt patrimonial**

**3.1.2.c** - Concevoir et mettre à disposition des outils de découverte individuelle à caractère ludique et interactif

**3.5.4.d** - Inciter les propriétaires à la gestion conservatoire

**3.5.4.b** - Réaliser des expertises environnementales préalable. Déterminer l'emplacement des équipements minimisant les impacts sur les espèces de fort intérêt en période critique

**Éléments de coût**

Voir plans d'action zones humides. Temps d'agent estimé à 6 jours / an soit 2400 € /an

**Rôle de la commune**

Animation du plan d'action zones humides de la commune

Maitrise foncière et maître d'ouvrage des projets de restauration

Aide aux travaux notamment par la mise à disposition de matériel

Prise en compte dans le cadre des aménagements et équipements communaux

Logement des stagiaires selon les besoins.

**Rôle du Parc national**

Accompagnement technique, conseil, Sensibilisation, animation, proposition de contrats de gestion, suivi, évaluation

Appui à la recherche de financements

Encadrement de stagiaire selon les besoins

<b>Référent communal :</b>	Alexandra Hudry / Klébert Silvestre + Céline Giunta Cuvet	<b>Référent PNV :</b>	Thierry Delahaye (et Nicolas Gomez)
<b>Autre document de planification</b>		<b>Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)</b>	CEN73, IRSTEA Mairie : Valérie, Fred, Amandine + commissions environnement et agricole (mairie), ONF, SUEZ, APTV, Lyonnaise,...
<b>Date de démarrage</b>	Avril 2016	<b>Date de fin prévue</b>	Décembre 2020
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'actions de restauration inscrite dans le plan d'actions réalisées Indicateurs Rhomeo (état des zones humides) de l'AERMC (si fonctionnel) Réalisation du sentier botanique Nombre d'outils de sensibilisation créés		



**Descriptif**

Accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de maintien d'une agriculture respectueuse de l'environnement et ancrée sur le territoire : mise en place d'un conservatoire de l'abeille noire dans la vallée des Encombres, appui à la mise en œuvre et suivi des baux environnementaux, éventuel appui pour la réalisation d'un concours prairies fleuries dans le cadre de l'organisation d'un concours Tarentaise par l'APTV.

**Contexte, motivations**

L'agriculture fait partie du caractère du Parc national de la Vanoise.

**Objectifs**

Conservatoire de l'abeille noire : création avec association du PNV + CETA → arrêté municipal, convention tripartite, panneaux & plaquettes information (appui PNV), suivi scientifique à développer (demande de subvention au PNV)

Baux environnementaux (pastoralisme, lien avec SEA) : prolongation de l'existant, bilan de ce qui a déjà été réalisé (PNV appui commune selon demande)

Prairies fleuries (en lien avec 3<sup>e</sup> fleur de la commune) : pilotage des concours par APTV, PNV en appui sur le territoire communal selon besoins

**Effets supposés/ Résultats attendus**

Mise en place d'un conservatoire de l'abeille noire inscrit dans le réseau des conservatoires

Acquisition de connaissances sur l'abeille noire

Maintien voire amélioration de la qualité fourragère et paysagère des alpages

Maintien voire amélioration des modes de gestion agro-environnementale

**Rattachement de l'opération à la charte**

**3.3.1 – Préserver un foncier agricole fonctionnel, maintenir des structures agricoles viables et favoriser l'installation**

**3.3.2 – Encourager la gestion agri-environnementale des espaces agricoles**

**3.3.4 – Expérimenter des techniques et des modes de gestion des installations agricoles à moindre impact pour l'environnement**

3.3.2.a Encourager la contractualisation agroenvironnementale, notamment des MAEC sur la base d'un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) avec la Région

3.3.4.b Accompagner la profession agricole dans le développement de solutions techniques pour améliorer la gestion des effluents d'élevage (compostage, méthanisation) dans un double objectif d'optimisation de leur utilisation agricole et de diminution des impacts environnementaux

**Éléments de coût**

Ingénierie pour l'accompagnement des agriculteurs gratuite ; temps estimé : 50 journées sur 5 ans

**Rôle de la commune**

Maitre d'ouvrage des travaux d'aménagement  
Participation active aux réflexions collectives  
Prolongation des politiques en place

**Rôle du Parc national**

Appui technique selon demandes de la commune (baux environnementaux et prairies fleuries)  
Appui aux recherches de financement pour le conservatoire de l'abeille noire ; appui technique pour la mise en œuvre, la gestion et le suivi du conservatoire de l'abeille noire

**Référent communal :**

Commission agricole  
(Jean-Max Bal, Klébert Silvestre) + Céline Giunta Cuvet

**Référent PNV :**

Jean Paul Ferbayre (2016)  
et Guy Noël Grosset (+ Franck Dorne)

**Autre document de planification****Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)**

Agriculteurs  
CETA  
APTV

**Date de démarrage****Date de fin prévue****Indicateurs**

Nombre d'exploitations de l'aire d'adhésion engagées dans des pratiques agro-environnementales  
Résultats scientifiques relatifs au conservatoire de l'abeille noire

**Descriptif**

Concevoir et réaliser une structure d'accueil et d'information sur le conservatoire de l'abeille noire, le parc et plus largement la nature dans l'une des montagnettes des Bruyères. Cet espace pourrait devenir un point de ralliement touristique durant la saison estivale.

**Contexte, motivations**

Le site du plan d'eau des Bruyères est un site qui concentre espaces sensibles protégés, patrimoine bâti traditionnel et culturel, et support de découverte accessible. Il lui manque un espace d'accueil et de sensibilisation à la nature alors même que le potentiel existe et qu'aucune autre structure ne répond à ce besoin sur la commune.

**Objectifs**

Créer un point de ralliement touristique dans l'une des montagnettes des Bruyères qui dispose d'un gros potentiel sous réserve de travaux importants (2017 et 2018).

Créer un point d'information et de sensibilisation autour de l'abeille noire et de la nature (2018 et 2019).

Mettre en place des expositions thématiques (dès 2016) et une permanence touristique (issue des travaux : 2019)

**Effets supposés/ Résultats attendus**

Créer un nouvel espace d'accueil et de sensibilisation du public sur les problématiques de l'abeille noire, du parc national et de la nature.

**Rattachement de l'opération à la charte**

**3.1.3 – Promouvoir le territoire en tant qu'espace privilégié de la découverte des patrimoines**

**3.3.3 – Consolider et valoriser les filières de production favorables à la biodiversité et développer des filières de proximité**

**3.1.3.d** - Poursuivre et diversifier le référencement ou co-référencement d'offres touristiques, notamment pour les points d'information du public

**3.3.3.h** - Développer les actions de communication à destination des consommateurs sur les actions contribuant à la préservation des races et variétés locales

**Éléments de coût**

Temps agents pour l'appui technique gratuit (15 jours / an, soit 6000 € / an). Estimation des travaux indisponible.

**Rôle de la commune**

Maitrise d'ouvrage des travaux d'aménagement

**Rôle du Parc national**

Encadrement stagiaire  
Appui pour la recherche de financement  
Mise à disposition d'expositions  
Appui technique pour la conception des outils d'information et de sensibilisation.

**Référent communal :**

Silvestre Klébert + Céline Giunta Cuvet

**Référent PNV :**

Jean Paul Ferbayre (2016)  
puis Maëlle Lepoutre

**Autre document de planification****Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)**

Mairie : com. Environnement et agricole  
OT VT : Stéphanie, Anne-Lyse  
OT LM : Rémy  
OT = relai d'information / animations

**Date de démarrage**

2016

**Date de fin prévue**

2019

**Indicateurs**

Réalisation des travaux  
Nombre d'évènements réalisés  
Nombre de visites



**Descriptif**

Construction de relations partenariales constructives entre les domaines skiabiles, la commune et le PNV

**Contexte, motivations**

La commune des Belleville possède trois stations de renommée internationale. Les échanges d'informations et de données sont aujourd'hui peu développés. Progressivement, une relation de partenariat pourrait être mise en place afin que chacun puisse améliorer ses conditions de travail.

**Objectifs**

Prises de contact avec les gestionnaires de station pour définir un fonctionnement permettant d'aller vers du gagnant-gagnant.

En fonction des conclusions des échanges, construire des partenariats ciblés sur les thématiques rapprochant les différents partenaires.

**Effets supposés/ Résultats attendus**

Echanges de données

Travail en collaboration

Retours d'expérience partagés sur différents domaines

**Rattachement de l'opération à la charte****3.2.2 – Encourager la gestion environnementale des stations de montagne**

3.2.2.b - Mettre en place des démarches collectives d'amélioration de la gestion environnementale des stations (hébergement, domaine skiable, etc.)

**Éléments de coût**

Temps agents gratuits ; estimation : 3 jours / an (1 200 € /an)

**Rôle de la commune**

Prise en compte dans la gestion des domaines skiabiles en régie

Relais de l'information auprès des gestionnaires de domaines skiabiles

Appui aux initiatives, mutualisation d'expériences et savoir-faire

Transmission de données naturalistes

**Rôle du Parc national**

Conseil, mutualisation d'expériences et savoir-faire

Accompagnement d'actions engagées par le domaine skiable : dispositifs de visualisation des câbles de remontées mécaniques, projet de recherche « Perméabilité des domaines skiabiles »

Echanges de données et expertise dans le cadre de la mise en place des Observatoires environnementaux des domaines skiabiles

**Référent communal :**

Carmen Jay (Setam) et Stéphane Bertaud (Sevabel) + Céline Giunta Cuvet

**Référent PNV :**

Visualisation des câbles : Sandrine Berthillot / « Perméabilité des DS » : Vincent Augé / Observatoire environnemental : Véronique Plaige

**Autre document de planification****Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)**

Gestionnaire des stations de ski  
IRSTEA  
CEN73  
Mairie : Céline Giunta Cuvet + com. environnement

**Date de démarrage**

2016

**Date de fin prévue**

2020

**Indicateurs**

Nombre de rencontres entre le PNV et les gestionnaires de stations  
Nombre de retours d'expérience partagés  
Nombre de projets communs élaborés

**Descriptif**

Mise en valeur du patrimoine bâti et industriel et bâti de qualité : points d'eau d'alpage, four à gria, hydroélectricité, etc.

**Contexte, motivations**

La commune des Belleville possède un patrimoine bâti et culturel important, témoignant de la longue histoire d'une montagne parcourue et vécue par l'homme : plus de 400 montagnettes, nombreux oratoires, habitat rural et moderne, four à gria, galerie hydraulique, etc. Ce bâti représente un enjeu de conservation et de valorisation important. Il est nécessaire de faire vivre ces bâtiments tout en respectant l'architecture traditionnelle et les méthodes d'autre fois.

**Objectifs**

Plusieurs projets sont pressentis. Leur calendrier de réalisation et opportunités sont à affiner.

- Circuit sur l'eau (galeries et hydraulique)
  - Valorisation Four à gria
  - Restauration des points d'eau d'alpage pour retrouver des bassins en bois en remplacement des actuelles baignoires
  - Recréation d'un oratoire au Nécou ou aux Priots
- Subventions bâti traditionnel : maintien de l'existant

**Effets supposés/ Résultats attendus**

Préservation et valorisation du patrimoine  
 Appropriation du patrimoine par la population locale  
 Sensibilisation à l'existence et à la conservation du patrimoine bâti et culturel  
 Développement des compétences en matière de restauration du patrimoine bâti traditionnel  
 Restauration d'outils traditionnels liés aux usages en alpage

**Rattachement de l'opération à la charte**

**3.7.2 – Valoriser un patrimoine culturel exprimant le caractère du parc national**

**3.7.2.c** - Restaurer le petit patrimoine rural, le bâti d'alpage, les chapelles, les ouvrages...

**3.7.2.d** - Soutenir la réfection des toitures en matériaux traditionnels

**Éléments de coût**

Maintien de l'appui financier du parc pour la restauration du patrimoine bâti traditionnel en cœur et aire d'adhésion. Temps agent gratuit ; estimation : 8 jours / an à compter de 2017 (soit 3 200 € / an)

**Rôle de la commune**

Maîtrise d'ouvrage du petit patrimoine communal  
 Contribution financière conjointe à celle de l'établissement public du parc national

**Rôle du Parc national**

Soutien aux initiatives  
 Conseil, appui financier  
 Aide au montage de dossier de demande de financement  
 Appui financier pour restauration du patrimoine bâti  
 Proposition de formation aux techniques de restauration du bâti traditionnel

**Référent communal :**

Claude Jay, Philippe Pouchelle

**Référent PNV :**

Marie-Pierre Bazan (2016)

**Autre document de planification****Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)**

FACIM  
 Suez  
 OT = relai d'information

**Date de démarrage**

2016

**Date de fin prévue**

2020

**Indicateurs**

Nombre de partenariats établis afin de mener des actions d'entretien ou de restauration  
 Subventions accordées annuellement par le Parc à des projets de mise en valeur du patrimoine culturel

**Descriptif**

Animations durant les temps scolaires et périscolaires pour la formation et la sensibilisation des générations futures en lien avec les parents dans le cadre du périscolaires

**Contexte, motivations**

Le Parc national de la Vanoise s'est engagé dans une démarche de partenariat avec l'Éducation nationale sur l'éducation à l'environnement vers un développement durable, visant à donner aux jeunes les moyens de prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques dans une vision intégratrice. La commune des Belleville possède quatre groupes scolaires (Chef-lieu, Praranger, Val Thorens et Villarlurin) fréquentés par 281 élèves (hors saisonniers) en 2015-2016. Des actions de sensibilisations ont déjà eu lieu par le passé sur la commune, ce partenariat est à restaurer.

**Objectifs**

Faire un appel à projets pédagogiques pour la rentrée 2016-2017 sur l'ensemble des écoles de Belleville  
Construire les projets répondant aux objectifs pédagogiques des deux partenaires  
Mettre en place temps de sensibilisation

**Effets supposés/ Résultats attendus**

Donner aux jeunes les moyens de prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques dans une vision intégratrice  
Amener les enfants à se questionner sur leur monde du quotidien et leur environnement immédiat par l'acquisition d'attitudes et de comportements.  
Rapprochement du parc et de ses habitants

**Rattachement de l'opération à la charte****3.8.2 – Sensibiliser prioritairement les jeunes du territoire pendant et hors du temps scolaire**

3.8.2.a - Établir une stratégie de sensibilisation des jeunes de Vanoise hors temps scolaire appuyée sur des partenariats  
3.8.2.c - Susciter et accompagner des projets pédagogiques de continuité inter-cycles scolaires (de la maternelle au collège, voire au lycée)

**Éléments de coût**

Temps agents pour la construction des programmes et des animations gratuits pour les communes adhérentes (2 à 3 interventions intégrées dans le programme pédagogique). Temps agent estimé : 12 jours / an soit 4 800 € / an

**Rôle de la commune**

Soutien aux projets scolaires  
Intégration des propositions du parc dans le calendrier périscolaire

**Rôle du Parc national**

Proposition d'animations et mise en œuvre

**Référent communal :**

Laurence Combaz /  
Sandra Favre

**Référent PNV :**

Henri Suret et Céline Rutten

**Autre document de planification****Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)**

Ecoles  
Education nationale

**Date de démarrage**

Rentrée scolaire  
2016/2017

**Date de fin prévue**

2020

**Indicateurs**

Proportion et nombre de classes du territoire dont le projet pédagogique implique le PNV

## Projet 9: Favoriser la découverte par des publics en situation de handicap

### Descriptif

Rendre accessible des sites à forte valeur patrimonial ou des sites naturels pour favoriser la découverte du milieu montagnard aux personnes porteuses de handicaps.

### Contexte, motivations

Le parc national de la Vanoise a réalisé en 2015 une étude de diagnostic relative à la mise en accessibilité de sites naturels. Les sites concernés sont tous des sites ponctuels situés à moins de 50 mètres de bord de route ou d'arrivée de transport collectif accessibles. Ils ont fait l'objet d'une caractérisation détaillée en fonction de critères liés à l'intérêt propre du site, sa rareté et de la possibilité à le rendre physiquement accessible à un coût raisonnable (moins de 50 000 €). Trois sites ont été étudiés sur la commune des Belleville : le Mont de la Chambre ou autre gare d'arrivée en téléporté, le Plan d'eau des Bruyères et la chapelle Notre Dame de la Vie. Plusieurs de ces sites font l'objet de projets portés par la commune.

En sus, le parc organise des sorties adaptées pour le public en situation de handicap, en partenariat avec la commune, une sortie peut être construite aux Belleville.

### Objectifs

Transmission des résultats de l'étude par le PNV, réponse aux sollicitations complémentaires de la commune

Intégrer une sortie adaptée sur la commune ; catégorie et lieu à définir en partenariat

Mise en accessibilité de la maison de l'abeille avec le soutien financier du mécène du PNV (GMF)

### Effets supposés/ Résultats attendus

Favoriser la découverte par des publics en situation de handicap

Promotion de l'offre adaptée permettant aux personnes en situation de handicap un accès physique à la montagne et à la connaissance de la nature et de l'environnement.

### Rattachement de l'opération à la charte

**3.1.2 – Diversifier l'offre autour des pratiques de randonnée**

**3.1.3 – Promouvoir le territoire en tant qu'espace privilégié de la découverte des patrimoines**

**3.1.2.g** - Poursuivre l'effort d'adaptation spécifique des refuges « bord de route » dans le sens d'un accueil tous publics, d'outils d'animation et de sensibilisation, d'aménagements périphériques d'interprétation

**3.1.3.j** - Promouvoir l'offre de découverte adaptée aux personnes en situation de handicap permettant l'accès aux refuges, gîtes, sites naturels de proximité des voies de circulation et des remontées mécaniques

### Éléments de coût

Les projets de mise en accessibilité de sites naturels peuvent être pris en charge dans le cadre du mécénat GMF  
Le temps agents pour l'organisation des sorties adaptés et gratuits (estimation : 3 jours / an en moyenne soit 1 200 € / an)

### Rôle de la commune

Maîtrise d'ouvrages d'actions  
Appui pour l'organisation des sorties adaptées  
Mise à disposition de matériel  
Relais auprès des structures concernées

### Rôle du Parc national

Initiatives et conseil aux communes  
Proposition d'action dans le cadre du mécénat entre la GMF et Parcs nationaux de France  
Organisation des sorties adaptées

**Référent communal :** Yannick Broton, Claude Jay, Christophe Cluzel

**Référent PNV :** Franck Dorne

**Autre document de planification**

**Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)** GMF  
OT LM : Suzanne Borrel  
OT VT : Anne-Lyse Roman  
CCCT : Blandine Joly

**Date de démarrage** 2016

**Date de fin prévue** 2020

### Indicateurs

Nombre de projets réalisés par le Parc et éventuellement en partenariat avec d'autres destinés à améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap  
Nombre de nuitées dans le parc, en hiver et en été  
Nombre de partenariats visant l'ouverture sociale dans l'accès au parc

## Projet 10: Animations estivales et hivernales

### Descriptif

Participation aux événements de la commune et animations ponctuelles par des gardes moniteurs et points rencontres

### Contexte, motivations

La commune organise plusieurs animations tout au long de l'année. Certaines sont réalisées dans un cadre national (Jour de la nuit, Nuit de la chouette, Journée de la nature, Journée du patrimoine, Jeunes au sommet, etc.). Lors de ces différentes animations, la participation du PNV doit être renforcée selon les attentes de la commune et en adéquation avec les moyens du PNV.

### Objectifs

Animations de sensibilisation estivales et hivernales par des gardes moniteurs : nombre, lieux et forme à définir pour assurer sa pertinence en lien avec les OT

Réalisation et animation de la fête du Plan de l'eau (21 août 2016, événement ciblant les locaux et les touristes autour de la convivialité sur les thèmes des mœurs, du sport et de l'environnement) ; PNV propose une animation et une exposition

Journées nationales à thèmes : participation selon besoin à la soirée Brame du cerf, Nuit de la chouette, Jour de la Nuit, Journée de la nature, Journée du patrimoine, etc.

Jeunes au sommet : monter un programme avec les jeunes de l'espace jeune sous l'égide de la CCCT

### Effets supposés/ Résultats attendus

Regrouper de nombreux partenaires et prestataires de la station autour d'événements structurants (PNV, OT, commune, socio-professionnels privés, associations, etc.)

Sensibiliser les différents publics

Diversifier l'offre touristique

Faire venir les jeunes en montagne

Augmentation de la fréquentation

### Rattachement de l'opération à la charte

**2.4.2 – Sensibiliser les pratiquants aux enjeux environnementaux et maîtriser le développement des manifestations sportives**

**3.1.3 – Promouvoir le territoire en tant qu'espace privilégié de la découverte des patrimoines**

**2.4.2.c** - Développer les partenariats avec les professionnels de la montagne (guides, accompagnateurs) pour une sensibilisation du public

**3.1.3.b** - Développer l'offre d'animations et de séjours spécifiques pour les enfants et les familles en lien avec la découverte du territoire, des patrimoines et des savoir-faire

**3.1.3.q** - Organiser et soutenir des animations hivernales dans les stations axées sur la découverte des patrimoines et des savoir-faire du territoire

### Éléments de coût

Accompagnement gratuit du parc pour l'organisation des animations (4 jours / an par animation ; estimation : 1 600 €/animation annuelle).

Soirées et points rencontres avec un garde moniteur gratuites (6 jours / an environ ; estimation : 2 400 €/an)

### Rôle de la commune

Initiative d'animation, soutien aux initiatives locales, promotion de l'offre

Intègre les animations dans le programme de la commune

Relais l'information auprès des OT

### Rôle du Parc national

Initiatives d'animation

Propose des animations et adapte son programme selon le calendrier de la commune

<b>Référent communal :</b>	Fête du plan de l'eau : Gérard Galuchot, Céline Giunta Cuvet Journées nationales à thèmes : Céline Giunta Cuvet, com. environnement Jeunes au sommet : Irène Abondance	<b>Référent PNV :</b>	Henri Suret et Frantz Storck
<b>Autre document de planification</b>	Calendrier d'animation communal	<b>Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)</b>	OT VT : Stéphanie OT LM : Rémy OT LM : Christel (prog été) CCCT
<b>Date de démarrage</b>	2016	<b>Date de fin prévue</b>	2020
<b>Indicateurs</b>	Nombre de participants Nombre d'événements organisés annuellement valorisant le patrimoine du territoire		

## Projet 11: Promotion du territoire et communication

### Descriptif

Développer la communication sur le parc et améliorer l'échange d'information entre les deux partenaires : mise à disposition de la documentation du parc, une collaboration de manière régulière pour l'édition du journal municipal et de l'estive, et la conception de produits souvenirs communs.

### Contexte, motivations

La commune des Belleville possède plusieurs supports d'information destinés aux habitants et aux visiteurs. Elle dispose également de trois offices de tourisme avec lesquels des partenariats peuvent être construits afin de développer la promotion du territoire via la mise à disposition de documents, la création de produits touristiques communs et la formation des hôtesses d'accueil.

### Objectifs

Mise à disposition du logo « Partenaire du Parc national », développement de l'usage « commune du parc », mise à disposition de la photothèque du PNV  
Echanges de contenus et rédaction d'un bilan des actions réalisés à paraître dans les parutions existantes : 4 parutions du Belleville info, lettre des Belleville, Journal Vanoise, Newsletter du PNV  
Faire des passerelles entre les sites internet de la commune et du PNV  
Voir l'opportunité de développement des produits touristiques communs entre les OT et le PNV  
Réaliser selon les besoins des spots vidéo de promotion du territoire destinés aux domaines skiables  
Formation des hôtesses une fois par an (test 1<sup>e</sup> semaine de juillet 2016) et mise à disposition de documentation selon besoins

### Effets supposés/ Résultats attendus

Améliorer l'information réciproque entre la commune et le PNV et diffuser cette information dans les réseaux des deux partenaires  
Amélioration de la qualité de l'information touristique disponible  
Diversifier l'offre de produits souvenirs  
Développer les relations avec les professionnels locaux

### Rattachement de l'opération à la charte

**3.1.3 – Promouvoir le territoire en tant qu'espace privilégié de la découverte des patrimoines**

**3.9.2 – Susciter l'approbation des objectifs et des orientations de la charte par les habitants en valorisant les actions réalisées**

**3.1.3.n** - Définir, en concertation avec les acteurs touristiques locaux, les axes de promotion destinés à valoriser le territoire à dénomination *Parc national de la Vanoise*

**3.9.2.b** - Communiquer sur des bilans annuels synthétiques présentant les actions marquantes de l'année menées dans le cadre de la charte

**3.9.2.c** - Développer une communication régulière sur les médias locaux dans les gazettes et les bulletins municipaux,

### Éléments de coût

Estimation du temps agents parc : 8 jours / an soit 3 200 €/an

### Rôle de la commune

Identification des publics cibles  
Participation de la commune au comité éditorial du journal (préparant le sommaire du journal)  
Co-rédaction d'articles d'information  
Veille à la bonne utilisation de la documentation  
Insertion dans les bulletins municipaux et intercommunaux

### Rôle du Parc national

Co-rédaction d'articles d'information  
Mise à disposition des documents du parc à l'OT  
Conception de produits souvenirs Parc-Les Belleville  
Démarche auprès des médias  
Accès gratuit à la photothèque du parc pour l'OT  
Formation des hôtesses d'accueil de la commune

### Référent communal :

Valérie Hudry, Noëlla Jay  
com. communication

### Référent PNV :

Elisabeth Berlioz et Chloé Tardivet

### Autre document de planification

### Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)

OT  
Correspondants locaux DL  
Autres presses

### Date de démarrage

2016

### Date de fin prévue

2020

### Indicateurs

Nombre de partenariats avec des offices de tourisme  
Nombre d'articles dans les médias et nombre de supports de communication  
Nombre de produits communs créés